

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 15 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le jeudi 15 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

Présents : Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Olivier DAVY, Valérie ALBAREDA, Thierry GOUIX, Laurence ADAM, Gilles ARMAND, Nicolas GRÉGOIRE, Catherine LEMAITRE, Bruno ONFROY, Isabelle IMBEAUD, Jean-Pierre PAQUET.

Procurations : Gérard LE BARRON à Jean-Pierre PAQUET, Virginie BERTHIER à Franck ROBILLARD, Sandrine ROULLIER à Laurence ADAM.

Secrétaire de séance : Gilles ARMAND.

Approbation du compte rendu de la séance du 17 novembre 2016 : approuvé à l'unanimité.

Délibération 65/2016 : cession d'une parcelle du budget communal au budget lotissement

M le Maire expose qu'il convient de délibérer pour céder les parcelles acquises par la commune au budget lotissement « la Croix ».

4 parcelles ont fait l'objet d'un détachement et n'entreront pas dans le budget lotissement.

Il reste 13 338 m² à céder au budget lotissement. M le maire propose une cession au coût d'achat soit 14.09 € le m².

Après délibération, le conseil municipal, accepte une cession au budget lotissement « la croix » au coût d'achat soit (14.09 € x 13 338 m²) un montant de 187 932.42 €.

Les crédits budgétaires sont ouverts sur le budget communal ainsi que sur le budget lotissement.

Délibération 66/2016 : acquisition d'un véhicule électrique

M le Maire propose au conseil municipal de remplacer le véhicule Citroën C15 par un véhicule électrique.

4 devis sont étudiés par le conseil municipal :

- Renault : 10 868 € H.T
- Peugeot : 17 008 € H.T
- Citroën : 14 969 € H.T
- Nissan : 21 060 € H.T

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, l'acquisition du véhicule Renault Kangoo ZE au prix de 10 868 € H.T plus 73 € de location mensuelle des batteries.

Les sommes correspondantes seront inscrites au budget 2017.

Délibération n° 67/2016 : avenant n° 1 phase 3 travaux assainissement à Bully

M Davy présente l'avenant n° 1 de l'entreprise Bouygues E&S titulaire du marché. Un réseau d'assainissement défectueux parallèle au réseau existant a été découvert et il convient de réhabiliter ce réseau.

Il s'élève à 4 105.50 € H.T.

Le conseil municipal accepte cet avenant à l'unanimité.

Délibération n° 68/2016 : adhésion à la boîte numérique de la bibliothèque départementale

Il s'agit d'un service en ligne permettant de consulter des vidéos, proposant des formations, le téléchargement de musique, de la presse et de livres numériques.

Le coût annuel de l'adhésion est de 215.10 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve cette convention
- Autorise m le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération n° 69/2016 : SCI Puits glacières

M le Maire rappelle que les parcelles B 447, B 450 et B 452 appartenant à la SCI du Puits Glacière sont actuellement classés en zone d'activités et de loisirs. Les propriétaires, sans projet de ce type, demandaient un changement de destination de cette zone afin de la rendre constructible à l'habitat.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De maintenir ces parcelles en zone d'activités et de loisirs.

Délibération n° 70/2016 : Orientation & aménagement de programmation n°1

M le Maire rend compte au conseil municipal du retour de la DDTM concernant le plan local d'urbanisme et l'orientation et l'aménagement de programmation n° 1.

La DDTM émet un avis défavorable pour créer une sortie au niveau de la parcelle dite « pré des biches ».

La DDTM propose de créer un espace réservé au droit du futur quartier de la Croix.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Délibération n°71/2016 : lâchers de lanternes

Julia Quellien, maire adjoint, propose de statuer sur les demandes de lâcher de lanternes sur la commune, demandes de plus en plus nombreuses.

Après débat, le conseil municipal, décide, à l'unanimité,

- D'interdire le lâcher de lanternes sur le territoire de la commune.

La question des lâchers de ballons sera évoquée lors du prochain conseil municipal.

Délibération 72/2016 : classement et déclassement de chemins et voiries communales

M Le Maire indique que plusieurs chemins et rues ne sont pas inscrits au tableau des voiries communales.

Après discussion, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- Le déclassement de la Route des Douets de la voirie communale
- Le classement du Chemin Route de St André
- Le classement du Chemin des Moutiers de Maltot
- Le classement du Chemin entre le 36 et le 38 Route du Pont du Coudray

Concernant la Cour d'Enfer, celle-ci appartient à des particuliers. Le conseil municipal autorise M le Maire à accomplir et engager les démarches auprès des propriétaires pour permettre le classement de cette voirie au domaine de la voirie communale.

Gymnase Roger Montigny :

Franck Robillard indique que la remise en état du gymnase représente un coût de 150 000 €, coût qu'il est impossible d'absorber par la commune de Feugueroles Bully.

Deux pistes peuvent être envisagées : prise en charge par le SIVOM ou par la communauté de communes.

Franck Robillard propose d'évoquer la question de la rénovation du gymnase avec les communes de Vieux et Maltot, étant précisé que sans travaux à court terme, la commune de Feugueroles Bully sera contrainte de fermer le gymnase pour des raisons de sécurité.

Questions diverses :

1. Le conseil municipal propose de maintenir Jean Férard comme délégué du SIAEP.
2. Jean-Pierre PAQUET rappelle qu'il faudrait rédiger un courrier à Benoit Durel pour qu'il entretienne sa haie.

Séance levée à 23h.